

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «perfectionnement sportif» mention "rugby à XV"

RNCP36831 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15429
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/04/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS DEVELOP PROFES SPORTIFS LA GAUTHIERE	45150291800019	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19330159500016	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	13001891400015	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19130189400017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19310098900014	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19340099100017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19974911000011	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE AUVERGNE - RHONE-ALPES DE RUGBY	83779168000049	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE CORSE DE RUGBY	83334551500021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation ou l'entraînement des activités de rugby à XV nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif" mention "rugby à XV" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de rugby à XV
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de rugby à XV
- Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en rugby à XV
- Encadrement du rugby à XV en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en rugby à XV
- Encadrer le rugby à XV en sécurité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « rugby à XV » exerce principalement dans le secteur sportif qui repose notamment sur les deux sous-secteurs suivants : le cadre fédéral et le cadre professionnel. L'emploi s'exerce notamment dans des associations sportives affiliées à la Fédération française de Rugby ou d'entreprises du secteur sportif professionnel en rugby.

Le DEJEPS mention « rugby à XV » peut également intervenir, entre autres, auprès de collectivités territoriales dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre d'un projet d'action ou d'encadrement en rugby.

Il participe au perfectionnement sportif des joueuses, joueurs et de tous les publics dont il a la charge. Il développe les structures au sein desquelles il exerce en concevant et en coordonnant des projets de développement du rugby, de formation des encadrants, et de perfectionnement de tous types de publics.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il occupe des fonctions : de coordonnateur de projet, d'entraîneur, de formateur, de responsable d'école de rugby, de conseiller technique de club, de responsable de pôle jeune/formation, de coordinateur sportif ou encore de conseiller technique à la Fédération française de rugby ou dans ses organes déconcentrés.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur ou l'entraîneur en rugby à XV est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition ;
- justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 200 €
Selon la branche	6 000 € – 10 200 €
Prise en charge	Branches concernées
10 200 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 057 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	02/04/2027
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36831/>

Où se former

Formations référencées	13
Organismes	12
Régions couvertes	8
Prix indicatif	1 800 € – 10 359 €
Durée	100 – 1910 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	9
Organismes gestionnaires (CFA)	8
Organismes formateurs	8
Régions couvertes	6
Départements couverts	8
Organismes certifiés Qualiopi	6
Sessions	de 09/2025 à 05/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	88
Parcours menés à terme	49
Taux d'achèvement	56 %
Période	07/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	100
Montant total engagé	408 451 €
Coût moyen par dossier	4 085 €
Durée moyenne	791 h
Période	07/2023 – 09/2026
France compétences	64 %
Reste à charge titulaire	17 %

France Travail	8 %
Entreprise	5 %
État	4 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.